



**MAIRIE D'ORLÉAT**

4 rue de Fougères  
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02  
Fax : 04 73 73 10 32

**AR Prefecture**

063-216302653-20240408-20240419-DE  
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15**

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

**PRÉSENTS** : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

**Ont donné procuration :**

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT  
Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

**Absents :**

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

**Secrétaire de séance :** Anthony BOURBONNAUX

**DELIBERATION**

**Affectation du résultat : Budget Commune  
N°2024/04/19**

**Objet : Finances locales : Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Considérant que la section d'investissement du budget Commune, compte tenu des restes à réaliser, un **besoin de financement de 486 062.24€**

Constatant que le compte administratif du budget Commune présente un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 520 552.84 €**

☞ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget Commune

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

<b>POUR MÉMOIRE :</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>48 806.24</b>
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	

Excédent	<b>AR Prefecture</b>	<b>569 359.08</b>
Déficit		
<b>A. EXCÉDENT AU 31.12.2023</b>	063-216302653-20240408-20240419-DE Reçu le 15/04/2024	
<b>Affectation obligatoire</b>		
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		
<b>* à l'exécution du virement à la section d'investissement</b>		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		486 062.24
<b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</b>		83 296.84
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
Déficit résiduel à reporter		
<b>B. DÉFICIT AU 31.12.2023</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022)		
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)		
<b>C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 08 avril 2024


  
 Le Maire  
 Elisabeth BRUSSAT